

Procédure pour obtenir le soutien du Fonds de projet du Réseau Droits et Démocratie

** Il est très fortement suggérer d'entamer cette procédure **au moins deux mois avant** la date prévue du projet

Étape 1 :

Début des discussions avec l'équipe du Réseau sur le sujet et la nature du projet, ses activités / son format, les revenus et dépenses escomptés, etc. Ces discussions ont pour but de maximiser votre potentiel de réussite, de mitiger les défis... bref de travailler en collaboration puisque nous sommes un réseau!

Nelly Desrosiers, agente de liaison : ndesrosiers@dd-rd.ca (poste 245)

Elana Wright, coordonnatrice : ewright@dd-rd.ca (poste 259)

Lise Masse (questions de budget) : lmasse@dd-rd.ca (poste 224)

Numéro de téléphone : 1 877 736-3833

Étape 2 :

Dépôt du formulaire de Fonds de projet dûment rempli, y compris le budget. Ce qui est dit dans ce formulaire doit être le reflet du travail de tous les membres de la délégation; tous doivent être d'accord avec son contenu.

Étape 3 :

Approbation du formulaire ou envoi de commentaires aux fins d'une modification du projet par la délégation

Étape 4 :

Co-signature de la lettre d'entente

Étape 5 :

Émission du chèque (montant pouvant aller jusqu'à 1 500 \$ par année, par délégation). Ce chèque ne peut être émis que le jeudi, à toutes les deux semaines.

** La lettre d'entente entre votre délégation et l'équipe du Réseau doit donc obligatoirement être **signée et reçue avant 16 h le lundi** –le lundi débutant la période de deux semaines– pour que « votre » **chèque soit émis et posté le jeudi suivant**.

Exemple : Dans la mesure où Droits et Démocratie reçoit une lettre d'entente signée le lundi 21 septembre, il peut émettre un chèque le jeudi 24 septembre. Si une délégation n'envoie sa lettre signée que le mardi matin, elle devra attendre au jeudi le 8 octobre pour avoir son chèque.